

# SMC - Médicaments Essais cliniques

## 1. Généralités

### 1.1 De quoi s'agit-il

Afin de protéger la dignité et la santé de l'être humain, des conditions strictes sont appliquées à la recherche sur l'être humain. L'importation et l'exportation de médicaments destinés à des essais cliniques nécessitent une autorisation délivrée par [Swissmedic](#).

### 1.2 Bases et informations

- Loi sur les produits thérapeutiques (LPT); [RS 812.21](#)
- Loi relative à la recherche sur l'être humain (LRH); [RS 810.30](#)
- Ordonnance sur les autorisations dans le domaine des médicaments (OAMéd); [RS 812.212.1](#)

### 1.3 Remarque dans le Tares

Les positions tarifaires qui concernent le domaine des produits thérapeutiques contiennent la remarque «Soumis à autorisation: SMC-EClin».

### 1.4 Définitions

Essai clinique	Tout projet de recherche sur des personnes dans lequel les participants sont affectés dès le départ à des interventions liées à la santé afin d'évaluer les effets de ces dernières sur la santé ou sur la structure et le fonctionnement du corps humain.
----------------	--

## 2. Données de la déclaration en douane ou de la déclaration des marchandises

Quiconque importe ou exporte des médicaments destinés à des essais cliniques doit s'exprimer au sujet de l'obligation de restriction dans la déclaration des marchandises et saisir le numéro de l'autorisation d'exploitation pour les essais cliniques.

<b>Identification</b> Régulation	Passar: <ul style="list-style-type: none"><li>- Régulation 1 (oui)</li><li>- Code de régulation 511 «SMC - M Essais cliniques»</li></ul>
	e-dec: <ul style="list-style-type: none"><li>- Soumis à autorisation «oui»</li><li>- Autorité délivrant l'autorisation «SMC-EClin»</li></ul>
<b>Données supplémentaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Numéro de l'autorisation d'exploitation</li><li>- Titulaire de l'autorisation</li></ul>